

PLENIERE DU 25 JUIN 2007

PRESENTATION DU RAPPORT

RENOVATION URBAINE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

Véronique Bérégovoy

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Ces dernières années l'Etat a profondément changé ses modes d'intervention concernant la politique de la ville tant sur le plan urbain que social.

En 2004, il a créé l'agence nationale de rénovation urbaine, l'ANRU.

En 2006, il a créé l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'ACSE, qui doit assurer le suivi des Contrats urbains de cohésion sociale, dits les CUCS, qui ont remplacé les contrats de ville.

Avec la création de ces deux agences l'Etat a clairement recentralisé ses modes d'intervention et fait le choix de concentrer ses financements sur certains quartiers en difficulté excluant, de fait, le champ de la politique de la ville de la négociation menée dans le cadre du contrat de projet.

Il est donc particulièrement regrettable que ces changements importants se soient effectués sans concertation avec les différents partenaires de cette politique, qu'ils s'agissent des départements, des régions mais aussi des bailleurs ou des acteurs de terrain comme les associations.

C'est dans ce contexte que la Région en tant qu'acteur de la politique de la ville a du redéfinir ses axes d'intervention afin de continuer à répondre aux attentes et aux besoins des habitants les plus en difficultés et afin d'amplifier le processus de rénovation urbaine des quartiers dégradés dans la région.

Par conséquent, concernant le volet rénovation urbaine, la Région avec les Départements ont souhaité signer une convention-cadre pluriannuelle avec l'ANRU. Cette association est unique en France.

L'engagement financier de la région concernant la rénovation urbaine sur la période 2001-2013 se décompose de la façon suivante :

25,7M€ entre 2001 et 2006

Pour la période 2007-2013, on passe à 84,3M€ ce qui représente un effort financier conséquent. 64,3M€ seront consacrés aux opérations d'investissement considérées comme

les plus structurantes ou constituant des éléments essentiels du projet pour le quartier et ses habitants (des opérations d'aménagement et d'équipements publics)

Et 20M€ seront destinés au financement des réhabilitations de logement social sous condition de diminution de leur consommation énergétique, ceci est une nouvelle mesure qui répond à la fois à la problématique social (baisse de la facture), environnemental (maîtrise de l'énergie et amélioration du confort).

Concernant le volet social, les nouvelles règles d'intervention nationales en faveur de la politique de la ville concentrent les financements de l'agence de cohésion sociale sur les territoires les plus en difficultés dans le cadre des CUCS qui ont été signés par l'Etat avec les communes.

Malheureusement, cette nouvelle orientation, qui exclut certains quartiers qui rencontrent pourtant des difficultés, remet en cause l'approche inter communale qui était en œuvre jusqu'à maintenant, permettant de lutter contre les processus de ségrégation urbaine et sociale qui ne connaissent pas les frontières communales.

La Région, comme les Départements ont été appelés à concentrer leurs efforts sur la mobilisation de leurs crédits de droit commun en faveur de ces territoires fragiles.

Première priorité, susciter, impulser des projets issus des habitants, des associations ou des collectivités sur les territoires en difficulté adaptés aux problématiques de terrain axés sur les compétences régionales que sont la formation, l'emploi, l'insertion professionnelles ou la santé qui ont un impact sur la mixité sociale et la cohésion territoriale.

Autre priorité, **favoriser la mise en œuvre de projets expérimentaux ou innovants**. Cette dimension fait aussi toute la richesse et la spécificité de la politique de la ville, il est donc important de la développer.

De ce fait, la mise en forme de ces priorités va se faire dans le cadre de chaque contrat de territoire ou il sera proposé de négocier un volet développement social. Il s'agit de mieux répondre aux besoins spécifiques de publics ou de secteurs géographiques fragilisés identifiés dans un pays ou une agglomération.

De plus, le **développement de la solidarité** entre porteurs de projets ou entre territoires sera encouragé par la mise en place de parrainages permettant ainsi de développer les transferts de bonnes pratiques et de savoir-faire notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Il sera aussi mis l'accent sur certaines initiatives innovantes, comme des projets **concernant la lutte contre les discriminations** en particulier des projets portés par des femmes ou en faveur des femmes sachant que deux tiers des chômeurs sont des chômeuses et qu'elles sont les premières victimes de la précarité, un effort particulier doit être fait en leur faveur.

Enfin, un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des habitants à la maîtrise de l'énergie qui est important tant d'un point de vue social qu'environnemental.